departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 20 décembre 2000

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal: le 13 décembre 2000

Place de la Brèche : lancement d'une consultation pour définir une programmation

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 22 décembre 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert **PLANTECOTE**

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés:

Conseillers:

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200577

Centre d'Etudes Urbaines

Place de la Brèche : lancement d'une consultation pour définir une programmation

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la poursuite de notre volonté commune de renouvellement urbain du centre-ville, qui s'intègre dans une démarche beaucoup plus large de renouvellement urbain sur tous les quartiers : citons à titre d'exemples : la place St Jean, la Roulière, la rénovation des halles et de la Ménagère, la Coulée verte, le Chemin Communal du Millénaire, la politique des lotissements communaux, la redynamisation du Clou Bouchet, la rénovation du Centre Commercial Carrefour et celle de l'Espace Niortais : je vous demande d'engager l'opération de la place de la Brèche, lieu de reconnaissance de la ville, et de mener à bien la phase de programmation dans la plus large concertation avec nos compatriotes qu'ils habitent Niort ou qu'ils soient usagers de la place.

Une étude fondamentale a déjà pu être engagée en 1998 sur les attentes des niortais et des usagers à l'égard des aménagements urbains de la place de la Brèche. Dès lors, la définition d'un projet peut être engagée. Elle permettra d'appréhender l'ensemble des problèmatiques liées aux enjeux urbains et à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche.

Je suis très attaché à ce qu'une telle étude s'accompagne d'une structuration pluridisciplinaire forte de la démarche de projet plus global. Aussi, il convient de favoriser les débats, les échanges de points de vue dans un objectif d'enrichissement de la programmation. La maîtrise d'ouvrage comptera alors un comité de pilotage représentatif des partenaires et acteurs concernés par le projet urbain ambitieux de la place de la Brèche et qui regroupera toutes les sensibilités du Conseil Municipal.

La qualification de cette place, dont l'avenir est à définir, nécessite l'acquisition d'une bonne connaissance du site, des quartiers connexes, son rôle dans la ville, dans l'agglomération, les données socio-économiques, les fonctionnements, les pratiques sociales.

La multiplicité des acteurs et mon souci de mieux définir et maîtriser une consultation future de maîtrise d'oeuvre ont rendu nécessaire l'appel à une équipe programmiste pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, déplacement, environnement, paysage, sociologie) qui tiendra compte de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus dans l'objectif d'élaboration d'un programme partagé par l'ensemble des acteurs.

Dans cette optique, un cahier des charges élaboré par le Centre d'Etudes d'Agglomération afin de définir les enjeux de la consultation et la nature des prestations attendues sera soumis au comité de pilotage qui sera composé de toutes les sensibilités du conseil municipal comme pour nos commissions consultatives municipales à compétences élargies .

J'invite chaque responsable de groupe à me faire connaître dans ce contexte le nom de leurs représentants :

- 3 Majorité : Monsieur le Maire ou son représentant
 - Monsieur Robert LEON
 - Monsieur Jacques LAMARQUE
- 1 Niort en Avant:

Une consultation négociée faisant appel à un programmiste doit être lancée sur ces bases.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer cette consultation à partir du cahier des charges qui sera remis au comité de pilotage, et à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 34
Contre: 7
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour